



L'avenir de l'oie fermière du Gers

L'assemblée générale de l'Association de Défense de l'Oie Fermière du Gers (ADOFG) s'est déroulée à la Mairie d'AI-GNAN le 23 juin dernier, sous la présidence de Patrice ZAUPA. C'est un bilan mitigé qui a été dressé avec d'un côté une activité soutenue pour la vente directe et de l'autre côté une baisse des apports à Comtesse du Barry, dont les ventes par correspondance et en boutiques souffrent de la concurrence des produits élaborés avec des foies gras hongrois.

L'IGP Oie grasse du Sud Ouest devient un dossier prioritaire

Premier constat :

La production d'oie à foie gras est une micro filière qui ne peut pas être comparée à celle du canard mulard.

Ce sont 500 000 oies grasses produites en France pour 35 millions de canards ; les composantes de la production d'oie ne sont donc pas rationalisées comme celles du canard.

Deuxième constat :

La production française de foie gras d'oie ne représente qu'un tiers des volumes traités en France alors que 9 foies gras de canard sur 10 transformés sont français ; 1 100 tonnes de foies gras d'oie ont été importées en 2008 principalement de Hongrie, soit une augmentation de 33 % par rapport à 2007.

D'après les données fournies par le CIFOG, il semble que le foie gras d'oie ne connaît pas la crise, dans son petit créneau bien sûr, avec une progression de 6,9 % en volume et de 6,1% en valeur en Grandes et Moyennes Surfaces (GMS).

La particularité étant cependant que le foie gras d'oie frais d'import à 17,30 € le kilo permet de faire des opérations avec l'oie au prix du canard ; c'est visible dans les rayons des GMS mais aussi sur les circuits de vente par correspondance et par internet.

C'est à ce niveau que la filière gersoise est pénalisée puisque la Comtesse du Barry est sur ce créneau de la VPC, en concurrence directe avec le foie gras d'import qui est trois fois moins cher que le foie gras d'oie fermier des producteurs locaux.

Il y a une progression de la demande des consommateurs mais elle ne profite pas aux producteurs français !

Heureusement que le circuit de la vente directe se maintient. Est-ce la raréfaction des gaveurs d'oie ou une réelle tendance pour certains consommateurs de s'orienter vers le foie gras d'oie, mais on observe une activité soutenue de la vente en frais à la ferme, directement pour les particuliers ou des petits



conserveurs. Ce créneau des artisans conserveurs et des petits transformateurs est à développer ; dans le cadre économique du Palmipôle il faut se positionner comme un fournisseur potentiel de produits frais certifiés.

En terme de certification, il

devient urgent de faire aboutir le dossier d'Indication Géographique Protégée (IGP) pour l'oie grasse du Sud Ouest. Sans la protection des termes géographiques valorisants comme Sud Ouest, Périgord ou Gers et une communication forte sur ces termes, l'oie française conti-

nuera de perdre des parts de marché.

La réduction des approvisionnements en foie gras d'oie fermier de Comtesse du Barry est une conséquence visible de la distorsion de concurrence qui caractérise le marché de l'oie.

Une filière fragilisée en amont La solidarité s'impose

Une réduction des volumes de production induit des marges fragilisées par des augmentations de charges de structures ; des économies d'échelle notamment sur l'aliment, qui disparaissent ; des problèmes de gestion des plannings liés à la diminution des opérateurs en amont, producteurs d'oisons, éleveurs de prêt à gaver.

Le moindre incident technique en élevage génère rapidement des problèmes sur le gavage par l'absence de marges de manoeuvre.

Pour consolider cet amont, la solidarité s'impose.

Une solidarité technique avec la mise en commun des connaissances et informations

pour optimiser la qualité des oisons et du PAG.

Une solidarité économique qui passe par une juste rémunération de chaque maillon de la filière et par une réactivité dans la répercussion des gains de productivité comme par exemple lors de la baisse du coût des céréales.

Et enfin une solidarité de filière où chaque maillon est conscient de la fragilité du système mais aussi des atouts de cette micro filière dans un contexte agricole perturbé.

C'est le rôle de l'ADOFG d'appuyer toutes ces démarches : favoriser les échanges techniques, sauve-

garder le patrimoine génétique avec le Réseau Repro, veiller à la cohérence entre les prix de reprise et les coûts de production, promouvoir l'oie fermière pour éviter la régression des ventes et trouver des marchés qui permettent l'installation de nouveaux ateliers.